

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 28 mars 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **28 mars 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **21 mars 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. FLAMAND – MME LOZINGUEZ – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT – MME FOUET – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME SCHREIBER
<i>Liverdun</i>	M. DOSE à M. HUET
<i>Pompey</i>	MME GEOFFROY à M. TROGRIC M. KUHN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN – MME PLAYE – MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

N°01 – DB du 28/03/2019

Rapporteur : Monsieur le Président

**Création et adaptation des autorisations de programme
et des crédits de paiement**

Par délibération du 29 mars 2007, le Conseil Communautaire a autorisé l'ouverture d'autorisations de programmes et approuvé le règlement financier s'y afférent.

La Communauté de Communes a souhaité utiliser cette technique, notamment pour les compétences nécessitant une approche pluriannuelle telles que l'habitat et les infrastructures en identifiant des budgets projets, valorisés chaque année par crédits de paiement. Dans le cadre du règlement financier, il est prévu que les AP sont prioritairement votées dans le cadre du budget qui est accompagné d'une situation au 1^{er} janvier de l'exercice des AP ouvertes et des CP afférents.

Compte tenu des programmes votés précédemment, des réalisations antérieures et des prévisions pour l'année 2019, il vous est proposé d'adapter certaines autorisations de programmes et les crédits de paiements de 2019 et des années

suivantes. De plus, afin de mieux cadrer les opérations pluriannuelles et les enveloppes récurrentes associées à des programmes d'entretien, de nouvelles autorisations de programmes ont été ouvertes.

Les nouvelles autorisations de programme ouvertes en 2019 concernent le projet de nouvel équipement aquatique, les pôles d'échanges multimodaux, le déploiement de la fibre à l'habitant, la programmation voirie 2019-2021.

Concernant **le nouvel équipement aquatique**, l'AP d'un montant de 1,46 millions d'euros répartis sur 3 ans a pour objectif d'ouvrir les crédits nécessaires à la continuation du projet de construction en phase pré-opérationnelle. Ces dépenses couvrent une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de programmation, les coûts liés au traitement des sols et les frais annexes induits par la consultation de maîtrise d'œuvre.

	AP nouvelle	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Nouvel Equipement Aquatique	1 460 000	60 000	955 000	445 000

Une ouverture d'AP est proposée pour financer les **pôles d'échanges multimodaux** autour des 5 haltes ferrées du Bassin de Pompey et des stations de mobilité étudiées dans le cadre du PLUi HD. Une étude globale est à mener sur l'ensemble des sites (disponibilité foncière, accessibilité, stationnement, arrêts de transport collectif routier). Elle prend en compte la délibération du 22 novembre 2018 et la réflexion sur la commune de Liverdun en cours. Un échange avec la Région est prévu pour appuyer l'usage majeur de la voie ferrée et des arrêts existants sur l'organisation des transports du Bassin de Pompey.

	AP nouvelle	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Pôles d'échanges multimodaux	4 520 000	200 000	1 560 000	2 760 000

Des recettes de subvention dans le cadre du Pacte Etat / Métropole sont également positionnées :

Recettes	AP nouvelle	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Pôles d'échanges multimodaux	400 000		200 000	200 000

Enfin l'AP de la **fibre à l'habitant** reprend les termes de la convention signée avec la Région Grand Est et échelonne les paiements de 388 k€ par an sur 5 ans.

	AP nouvelle	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2022
Déploiement Fibre à l'habitant	1 939 000	387 800	387 800	387 800	387 800	387 800

Les AP concernant le logement social et les aides à la pierre sont repositionnées au regard des avancements des projets des bailleurs sociaux et au regard des versements des aides de l'Etat.

	Montant AP 2018	AP Nouvelle	Réalisés antérieurs	CA 2018	CP 2019	CP 2020
Aides à la pierre 2013-2017	600 000	600 000	52 574	64 400	248 086	234 940
Logements sociaux 2015-2017	860 000	860 000	82 800	138 000	105 200	534 000

La délégation des aides à la pierre de l'Etat fait l'objet d'une AP de recettes regroupant les aides de l'Etat qui équilibre le budget dédié à cette activité :

	Montant AP 2018	AP Nouvelle	Réalisés antérieurs	CA 2018	CP 2019	CP 2020
Aides à la pierre 2013-2017 recettes	600 000	600 000	102 074	141 974	248 086	107 866

Les opérations complexes mises en œuvre par la SPL, en délégation de maîtrise d'ouvrage ou en concession, sont regroupées dans une AP « Programmes d'aménagement ».

L'AP « Beausite » s'est considérablement étoffée du fait d'écritures de régularisation des avances qui ne rendent pas compte des montants réels en jeux, et qui sont précisées ci-dessous.

	Montant AP 2018	AP Nouvelle	Réalisés antérieurs	CA 2018	CP 2019	CP 2020
Aménagement	6 553 703	7 523 276	1 230 196	3 899 459	1 580 000	813 621
<i>Beausite (MOD SPL)</i>	5 441 703	6 411 276	1 230 196	3 592 080	1 580 000	9 000
<i>Régularisations</i>		2 658 183		1 458 183	1 200 000	
<i>Dépenses "réelles"</i>		3 753 093	1 230 196	2 133 897	380 000	9 000
<i>Hussards (ZAC SPL)</i>	1 112 000	1 112 000		307 379	0	804 621

Le projet Beausite a pour recettes la vente en VEFA des logements et des subventions pour l'équipement petite enfance. Ces recettes font l'objet d'une AP :

	Montant AP 2018	AP Nouvelle	Réalisés antérieurs	CA 2018	CP 2019	CP 2020
Aménagements (Beausite) recettes	4 279 941	5 034 452	13 125	1 961 327	3 060 000	
<i>Régularisations</i>		3 199 819		1 749 819	1 450 000	
<i>Recettes "réelles" vente et subventions</i>		1 834 632	13 125	211 507	1 610 000	

L'ensemble des dépenses associées au Plan Local d'Urbanisme (PLU, PLUI, études trames vertes et bleues), nécessitant un engagement financier sur plusieurs années, sont regroupées dans une AP dont le montant reste stable :

	Montant AP 2018	AP Nouvelle	Réalisés antérieurs	CA 2018	CP 2019	CP 2020
Planification – PLUI	487 000	487 000	80 021	134 254	211 930	60 795

Au regard de ces dépenses une AP de recette est positionnée :

	Montant AP 2018	AP Nouvelle	Réalisés antérieurs	CA 2018	CP 2019
Planification – PLUI – recettes	92 992	92 992	72 992	2 000	18 000

La programmation voiries 2016-2019 est ajustée car les opérations d'éclairage public ont été regroupées dans l'AP avec les opérations d'aménagement et d'entretien de voirie. Ceci permet de garder une cohérence de programmation et d'outil budgétaire par chantier.

Une nouvelle autorisation de programme « **Programme voirie 2019-2021** », de transition, est positionnée. Elle regroupe des aménagements d'infrastructure et de voirie sur des opérations d'initiative communautaire comme les haltes fluviales, les belvédères, l'avenue de la Libération à Frouard, des aménagements sur les zones d'activité économiques et en accompagnement du développement des zones d'habitat, de l'entretien annuel... L'AP concernant les voies douces est ajustée au regard de l'avancement des travaux.

	Montant AP 2018	AP Nouvelle	Réalisés antérieurs	CA 2018	CP 2019	CP 2020
Programme voirie 2016-2019	8 000 000	8 202 166	2 631 992	2 922 699	2 647 475	
Programme voirie 2019-2021		5 300 000		1 789 000	2 136 000	1 375 000
Voies douces	2 321 213	2 650 445	1 026 402	1 143 204	480 839	

Au regard de ces dépenses, deux AP de recettes sont positionnées, regroupant les subventions pour les voies douces et les participations aux travaux des communes pour la voirie.

	Montant AP 2018	AP Nouvelle	Réalisés antérieurs	CA 2018	CP 2019	CP 2020
Voies douces – recettes	1 107 726	1 205 066	142 366	642 618	420 082	
Program. Voiries 2019 – 2021		430 000			270 000	160 000

Enfin, les grandes opérations immobilières font l'objet de trois autorisations de programme définies comme suit :

	Montant AP 2018	AP Nouvelle	Réalisés antérieurs	CA 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Déchetterie	1 420 000	1 560 000		864	500 000	1 000 000	59 136
Tourisme	695 000	695 000			652 361	42 639	
Gestion patrimoniale	1 833 470	1 833 470		103 332	456 130	1 000 000	274 008

Les dépenses sont équilibrées par les crédits du FCTVA, les éventuelles subventions, l'emprunt et l'autofinancement.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le document budgétaire soumis à son examen,
- Après avis favorable de la Commission des Finances du 14 mars 2019,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20190328-01-DE
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE les autorisations de programme et crédits de paiement ci-dessus.

INSCRIT les crédits de paiement 2019 en dépense et en recette au Budget Primitif 2019.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGR LIC